

**DEPARTEMENT DE LA DROME
 COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
 Présents : 14
 Votants : 14
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 20 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : Estelle PIERRO, Paul PERROT, Christian REY, Frédéric GONIN, Freddy GUERIN, Hélène CHEVALIER, Rachel GAILLARD, Emily BOSSAN, Jonathan GUILLOT, Dominique MACCIONI, Serge PROD'HOMME, Hélène WUILLAUME, Nicolas GUICHARD.

Date de convocation : 07 avril 2026

Date d'affichage : 07 avril 2026

Absente représentée : Maryline LANG représentée par M. Larat Etienne

Absent :

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 15-2026 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Paul PERROT, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	68 911,27	-	-	-	68 911,27
Opérations de l'exercice	1 525 920,51	2 018 980,94	383 410,15	510 578,08	1 909 330,66	2 529 559,02
TOTAUX	1 525 920,51	2 087 892,21	383 410,15	510 578,08	1 909 330,66	2 598 470,29
Résultats de clôture	-	561 971,70	-	97 167,93	-	659 139,63
Reste à réaliser	876 000,00	635 036,56			876 000,00	635 036,56
TOTAUX CUMULES	2 401 920,51	2 722 928,77	383 410,15	510 578,08	2 785 330,66	3 233 506,85
RESULTATS DEFINITIFS	-	321 008,26	-	127 167,93		448 176,19

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés. Pour extrait conforme.



Le Maire Etienne LARAT

Paul PERROT – Doyen des conseillers municipaux